

Même impliqués à hauteur de 3% seulement des accidents

Les bus responsables du grand nombre de décès sur les routes

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4079 - Mardi 24 janvier 2017 - Prix : 10 DA

L'instance des élections promet de préserver les choix des Algériens

Derbal insiste sur l'enjeu de la participation aux législatives

Page 3

D'énormes quantités saisies et des réseaux démantelés

L'ouest algérien toujours menacé par la drogue marocaine

Page 2

La poussée à gauche

Par Mohamed Habili

Après le Brexit, la présidentielle américaine, et le référendum constitutionnel italien, voilà que les sondages se trompent à nouveau, en l'occurrence dans leurs pronostics relatifs aux résultats de la primaire socialiste dans sa première manche. Ils ont constamment donné Manuel Valls comme vainqueur du premier tour, tenu avant-hier dimanche – il est vrai, pas du second –, et c'est en réalité Benoît Hamon qui arrive nettement en tête, battant du même coup l'ex-Premier ministre de François Hollande et Arnaud Montebourg qu'il a laissé loin derrière lui, alors que jusque-là ils restaient comme collés l'un à l'autre. Avant même que Montebourg ne se prononce en faveur de Hamon, ce qu'il a fait dès l'annonce des résultats, on savait que l'ex-favori du premier tour ne passerait pas au second. On peut toujours se dire, certes, que du moment que les sondages ont raté le coche une première fois, ils peuvent aussi le faire une deuxième fois, et de la sorte annoncer pour le scrutin de dimanche prochain un vainqueur qui le moment venu n'en sera que le vaincu. Tout dépendra à cet égard de celui qu'ils donneront comme le vainqueur dans la foulée du premier tour. Seulement voilà, la marge d'erreur des sondages n'est pas du tout la même entre les deux tours d'une élection qu'antérieurement à la tenue du premier.

Suite en page 3

Abdelmalek Boudiaf au sujet du projet de loi sur la santé

La gratuité des soins maintenue pour le citoyen



«Les médicaments n'ont connu aucune hausse de prix, bien au contraire, ils ont même enregistré une baisse considérable. Cela dit, s'il y a de nouveaux traitements plus chers sur le marché, cela est autre chose et c'est à ne pas confondre», a déclaré, hier à Alger, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, au Forum de la radio. Lire page 2

Réglementation

L'autorisation d'édition du Coran fixée par un décret exécutif

Page 4

Révision des statuts

Une «feuille de route» pour la gestion des théâtres

Page 13

Abdelmalek Boudiaf au sujet du projet de loi sur la santé

La gratuité des soins maintenue pour le citoyen

■ «Les médicaments n'ont connu aucune hausse de prix, bien au contraire, ils ont même enregistré une baisse considérable. Cela dit, s'il y a de nouveaux traitements plus chers sur le marché, cela est autre chose et c'est à ne pas confondre», a déclaré, hier à Alger, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, au Forum de la radio.

Par Yacine Djadel

Convié, hier, au Forum de la Radio nationale tenu au centre culturel Aïssa-Messaoudi, à Alger, pour une rencontre débat portant sur le nouveau projet de loi sanitaire ainsi que sur plusieurs autres dossiers du secteur, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, n'a pas manqué de rassurer les citoyens sur la hausse des prix des médicaments. «Les médicaments n'ont connu aucune hausse de prix, bien au contraire, ils ont même enregistré une baisse considérable. Cela dit, s'il y a de nouveaux traitements plus chers sur le marché, cela est autre chose et c'est à ne pas confondre», a-t-il affirmé. A ce propos, il a même ajouté que l'Algérie, bien qu'elle ne soit qu'à ses débuts dans le domaine, commence même à exporter des médicaments de pure production nationale. «Nous exportons vers 11 pays africains et quelques pays arabes des médicaments produits totalement en Algérie. Saïdal et certains laboratoires privés se chargent du tra-



P.V.D.R.

vail, en plus ils sont de qualité et répondent suffisamment aux standards internationaux. Ainsi, de 4,9% du taux de production nationale en termes de médicament concernant l'année 2013, nous sommes passés actuellement à 61%. Une avancée très encourageante», a-t-il souligné. Evoquant justement le volet qualité en ce qui concerne les médicaments produits ou distribués à travers l'ensemble du territoire national, le premier responsable de la santé a insisté sur le fait que nous n'avons aucun signe de contrefaçon ou de médicament de mauvaise qualité. «Soit nous avons des médicaments de très bonne qualité, soit ils ne sont pas disponibles du tout», a assuré M. Boudiaf. Revenant sur la facture d'importation du nombre de médicaments pour l'année 2016, il a connu une hausse par contre, comparé aux années précédentes. Selon les explications données par le ministre de

la Santé sur la question, celle-ci est due principalement à l'explosion du taux de natalité en Algérie. En effet, pour rappel, en 2015 pas moins de 1 040 000 nouveau-nés ont été enregistrés aux niveaux des différents services de santé. D'après M. Boudiaf, le même nombre a continué d'augmenter en 2016. Ainsi, suite à la cherté des prix des vaccins pour bébés qui constitue une marge importante dans la facture d'importation de 2016, il est tout à fait normal qu'elle puisse connaître une hausse, a précisé le ministre. Par ailleurs, pour ce qui est des principales nouvelles mesures et mécanismes ayant été introduits dans le nouveau projet de loi sur la santé, la réforme de la gestion et de l'organisation du système national de santé ont été l'objectif majeur fixé par ce dernier. Comportant une vingtaine de points essentiels, la pérennisation de la gratuité des soins pour

les citoyens algériens figure aussi parmi les prérogatives du projet.

Compte tenu des nombreuses rumeurs ayant circulé ces derniers temps concernant la privatisation de beaucoup d'établissements de santé et ce, à travers plusieurs wilayas du pays, le ministre de la Santé a insisté pour affirmer le contraire. Sur ce point, il a rappelé que le secteur privé reste juste complémentaire au secteur public. «Nous n'avons pas, certes, mis fin à tous les problèmes et manques que contient le secteur public, c'est-à-dire à 100%, toutefois celui-ci demeure le fondement de notre système de santé et il le restera toujours», a indiqué le ministre. La gratuité des soins sera toujours garantie par le nouveau projet de loi sur la santé, a ajouté le ministre. «La loi assure la gratuité des soins pour tout le peuple algérien, tel que cela a été amendé par le prési-

dent de la République, Abdelaziz Bouteflika. Ce droit nous tenons à le préserver», a fait savoir, M. Boudiaf. De ce fait, pour plus de détails sur l'entrée en vigueur du projet de loi sur la santé ainsi que des causes pour lesquelles il a été reporté à plusieurs reprises concernant son passage à la commission de l'APN, le ministre de la Santé a répondu en disant que «le projet de loi sur la santé n'est pas un projet ordinaire, il englobe plusieurs secteurs. Il est multisectoriel, donc il est normal que cela prenne du temps», rappelant que compte tenu des préparatifs de la plupart des députés pour les législatives, ces derniers se sont engagés dans d'autres responsabilités. «Mais je vous assure que son élaboration est en cours et je suis serein à ce propos», a-t-il conclu.

Y. D.

D'énormes quantités saisies et des réseaux démantelés

L'ouest algérien toujours menacé par la drogue marocaine

L'Algérie est un pays où transitent d'énormes quantités de drogue. Et le plus gros provient des frontières Ouest. D'ailleurs, cette région a enregistré ces derniers mois d'importantes saisies de drogue provenant du Maroc.

Chaque jour, les services de sécurité font état de saisies de quantités de drogues, tous types confondus, cela va du kif traité à l'héroïne en passant par les psychotropes en tous genres. Le trafic de drogue à l'échelle nationale prend des proportions aussi alarmantes que dangereuses, au vu des chiffres inquiétants annoncés par les services de sûreté. Cela va du gros fournisseur au petit dealer de quartier jusqu'aux consommateurs et les intermédiaires. Toutefois, les installations concrétisées au niveau de la bande frontalière, dont notamment des barrières et des tranchées, ont contribué également à des résultats qui se sont soldés par l'arrestation de trafiquants et le démantèle-

ment de réseaux souvent internationaux activant selon des méthodes organisées. En effet, pas moins de 6 315 individus, dont 14 étrangers, sont impliqués dans le trafic de drogue en 2016 dans l'ouest du pays, selon un bilan annuel des services de police dans l'ouest algérien. Le rapport de l'inspection régionale de police de l'ouest, présenté devant la presse au siège du groupement des unités d'intervention de la Sûreté nationale de Dar El Beïda à Oran, fait état de 4 658 affaires liées au trafic de drogue qui se sont soldées par des saisies et le démantèlement de réseaux spécialisés. Dans ce cadre, 202 quantités de kif traité ont été saisies l'an dernier lors d'opérations distinctes dans 12 wilayas relevant territorialement de la compétence de l'inspection régionale de police, les plus importantes à Tlemcen, Aïn Témouchent et Oran, et dans le cadre des activités du service régional de lutte contre la drogue de Tlemcen dont la com-



pétence s'étend sur toutes les wilayas de l'ouest du pays. Pour ce qui est de la cocaïne, les éléments de sûreté de wilaya dans l'ouest du pays ont saisi plus de 2,366 kg dans les wilayas de Tlemcen et d'Oran. En outre, pour la première fois, la saisie de marijuana a été signalée dans le bilan des activités de la Sûreté nationale

des wilayas dans l'ouest du pays. Plus d'un kilo de ce genre de drogue a été saisi dans la wilaya d'Oran. Le bilan des activités de 2016 fait également état de la saisie de plus de 10 000 comprimés psychotropes. Les sûretés des wilayas concernées mettent en garde contre la prolifération de la marque «ecstasy», tout en appelant à intensifier les actions de sensibilisation sur le danger de la drogue en milieu juvénile et chez les scolaires et à l'adhésion des parents, des mosquées et des médias à ces actions de sensibilisation. Le bilan enregistre aussi 14 548 affaires d'atteinte à des personnes et 14 760 autres d'atteinte aux biens. Il a été relevé également 2 366 affaires liées aux crimes économiques et financiers dont celles de passation de marchés publics, de falsification et de détournement de deniers, ainsi que 182 affaires de cybercriminalité.

Meriem Benchaoua

L'instance des élections promet de préserver les choix des Algériens

Derbal insiste sur l'enjeu de la participation aux législatives

■ *Maintenant que la Haute instance de surveillance des élections (HIISE) est entrée en fonction, il ne reste que la convocation du corps électoral par le président de la République, ce qui veut dire fixer la date des échéances législatives. Et tout l'enjeu réside dans le taux de participation. A ce propos, le président de cette structure, Abdelwahab Derbal, affirme que «le succès de tout rendez-vous électoral est tributaire de la participation du citoyen».*

Par Nacera Chenafi

Présent à la cérémonie de la première réunion de la Haute instance de surveillance des élections (HIISE), le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a indiqué que les élections législatives se dérouleront au courant du premier semestre de l'année 2017. Dans une déclaration à la presse, en marge de la réunion de la HIISE, Sellal a assuré que tous les moyens matériels «nécessaires» ont été mis à la disposition de cette instance pour lui permettre d'exercer sa mission dans les «meilleures conditions possibles». Car il s'agit, selon lui, d'une garantie envers tous les Algériens et les partis politiques afin de les amener à participer «massivement» aux prochaines élections législatives. Pour Sellal, la mise en place de cette instance permet à l'Algérie de «franchir un grand pas», la qualifiant de «décision civilisationnelle». Le président de la HIISE, Abdelwahab Derbal, a affirmé la détermination de son instance à organiser des «élections propres, dans la sérénité et le respect des lois de la République». Présidant la réunion constitutive de l'instance, il a sollicité «le soutien et l'aide de tous pour le succès du prochain rendez-vous électoral».

Pour Derbal, la HIISE constitue un cadre politique et juridique idoine pour garantir des élections régulières et protéger le choix libre des électeurs. Selon lui, les 410 membres de la HIISE «choisis» parmi les



Ph. D. R.

membres de la société civile, confèrera «davantage de force, d'efficacité et d'immunité» à cette instance. Il a souligné que la HIISE est «neutre» sur les plans juridique et financier, outre l'impartialité de ses membres qui n'appartiennent à aucun parti. Il a ajouté que l'instance «œuvrera à donner l'espoir aux Algériens en vue d'approfondir la relation de confiance entre le pouvoir et le citoyen en veillant à préserver son choix et sa volonté ainsi qu'à consacrer son droit à la liberté de choix, notamment lorsqu'il s'agit de choisir ses élus qui le représenteront dans la gestion de ses affaires». Derbal a appelé les autorités et les parties concernées à la conjuguaison

des efforts pour contribuer ensemble au succès des élections de manière efficace et responsable. Cependant, il a souligné que «le succès de tout rendez-vous électoral est tributaire de la participation du citoyen». «Nous sommes tous conscients de l'impact d'un tel succès sur les affaires publiques du pays», a-t-il dit. Du côté des partis politiques, le SG du FLN, Djamel Ould Abbas, a déclaré que «c'est la première fois, depuis l'indépendance du pays, qu'une instance de cette envergure est créée», soulignant qu'elle s'inscrit dans le cadre de «la démocratie apaisée», conformément aux orientations du Président Bouteflika. Il a appelé les partis

qui ont des réserves sur la HIISE à engager leurs propres représentants durant les élections pour les déployer à travers les bureaux et les centres de vote. Pour le président du MPA, Amara Benyounés, cette Haute instance marque une «nouvelle étape» et offre une «autre garantie» pour la transparence des élections. Selon lui, le plus important c'est d'enregistrer un taux de participation «assez élevé» afin de donner aux élections «davantage de crédibilité».

Le président du TAJ, Amar Ghoul, a déclaré que cette instance est un «pas supplémentaire» dans le processus de surveillance des élections, appelant les partis à «jouer leur rôle pour soutenir la HIISE dans sa mission de surveillance des élections». Le président du Front El Moustakbel, Abdelaziz Belaid, a appelé «à créer une commission indépendante chargée de l'organisation des élections et de la proclamation des résultats». Cet appel est partagé par le SG d'Ennahda, Mohamed Douibi, qui a estimé que la HIISE a mis les partis politiques «devant le fait accompli». Djelloul Djoudi, représentant du PT, a émis des «réserves quant aux capacités de cette instance à assurer réellement la transparence et la probité des élections». Son parti adresse un appel au Président Bouteflika pour qu'il donne plus de garanties concernant la probité des élections. Le SG d'El Islah, Filali Ghouini, a estimé que «l'instance est devant une mission délicate, voire impossible».

N. C.

LA QUESTION DU JOUR

La poussée à gauche

suite de la page Une

Maintenant, il ne s'agit plus pour eux de mesurer les suffrages que peut obtenir chaque candidat, mais d'apprécier le seul report de voix des électeurs ayant donné la leur à Montebourg lors du premier tour. Si ce report était automatique, si donc tous ceux qui ont choisi Montebourg avaient l'intention de voter dimanche prochain Hamon, alors la messe est dès à présent dite : c'est Hamon qui serait le candidat des socialistes à la présidentielle de mai prochain. C'est lui qui affronterait au premier tour de celle-ci François Fillon et Marine Le Pen. Mais pour ne pas être automatique, ce report n'en est pas moins quasi certain. Tout ce qu'il est possible de dire maintenant, c'est que le score de Hamon ne sera sans doute pas l'addition exacte des voix déjà obtenues par lui au premier tour et de celles qui l'ont été par Montebourg. Il n'en sera pas moins le vainqueur le plus probable du second. C'est que désormais ce ne sont plus les sondages qu'il faut regarder en premier pour anticiper les résultats de dimanche prochain, mais l'état de l'opinion socialiste tel que l'a révélé avec précision le premier tour de la primaire. On sait désormais que le courant droitier à l'intérieur du PS est minoritaire alors que jusque-là il avait semblé majoritaire ; et pour cause : il tenait les rênes du parti. En cela du reste les sondages ne s'étaient pas trompés, puisqu'ils montraient déjà que Valls ne l'emporterait pas au deuxième tour, quel que soit son concurrent, Hamon ou Montebourg. Ainsi se confirme-t-il une poussée à gauche parallèle à celle qui s'observe à droite. Hamon l'a emporté nettement sur Montebourg parce qu'il est plus à gauche que lui. Les électeurs socialistes se sont comportés dans leur majorité comme des socialistes. Montebourg n'aura peut-être pas été aussi nettement devancé par Hamon s'il n'avait pas fait bloc avec les autres candidats dans leurs attaques contre la proposition phare de Hamon : le revenu universel d'existence. De même qu'il y a eu une dynamique Fillon, qu'on a vu se confirmer au deuxième tour de la primaire de droite tout en s'amplifiant, de même il y aura une dynamique Hamon qui s'est manifestée dimanche dernier et qui accentuera sa victoire dimanche prochain sur Valls.

M. H.

Même impliqués à hauteur de 3% seulement des accidents

Les bus responsables du grand nombre de décès sur les routes

Chaque année, les accidents de bus sont responsables de nombreux morts et blessés. Une répartition par catégorie de véhicules dans les accidents de la route montre que les bus et autocars sont impliqués à hauteur de 3% dans la totalité des accidents, selon le Centre national de la prévention et de la sécurité routière. Les accidents de la circulation font désormais partie du quotidien des Algériens. Pas un jour ne se passe sans son lot d'accidents avec des bilans lourds consacrés par des morts ! Les voyageurs des autocars sont régulièrement victimes d'accidents. La responsabilité incombe aux chauffeurs de ces poids lourds, dont les véhicules ont souvent des contrôles techniques défectueux. Les routes abimées

et l'excès de vitesse conduisent à leur part de responsabilité dans ces drames.

Les statistiques réalisées par les services de la Gendarmerie nationale et de la Protection civile sur le type de véhicules impliqués dans les accidents de la circulation révèlent que les conducteurs de bus de transport de voyageurs en sont les auteurs avec un taux de 3%, déclare à la presse le chargé des activités au Centre national de la prévention et de la sécurité routière, Ahmed Nait Hocine, à l'occasion du lancement de la campagne nationale de sensibilisation en direction des conducteurs concernés.

Il précise, à ce propos, que «même si le taux reste faible, les conséquences sont, elles, désastreuses au regard du nombre de décès notamment à

bord des bus faisant les longs trajets», estimant nécessaire de «rappeler la responsabilité qui leur incombe».

M. Nait Hocine rappelle également que les chiffres sur les accidents de la route en 2016 font ressortir «un net recul des indicateurs de la sécurité routière avec 28 856 accidents de la route qui ont fait 3 992 morts, soit une réduction de 13% par rapport à 2015», soulignant que «les résultats sont positifs mais insuffisants».

Il affirme, en outre, que la campagne de sensibilisation lancée au niveau des gares routières à travers l'ensemble du territoire national tendait à «sensibiliser les conducteurs de bus de transport de voyageurs au respect du code de la route et à la nécessité de s'informer sur les

conditions climatiques, notamment en cette saison connue pour ses perturbations qui influent sur l'état des routes».

Le lancement de la campagne a été donné au niveau de la gare routière de transport de voyageurs de Kharouba (Alger) où des dépliants ont été distribués aux conducteurs de bus pour leur rappeler le respect de la distance de sécurité, le contrôle des véhicules et la vitesse tolérée.

Concernant le code de la route adopté récemment par le Parlement, M. Nait Hocine insiste sur l'importance de coordonner les efforts entre les différents secteurs concernés afin de trouver les solutions idoines en matière de sécurité routière.

Louiza Ait Ramdane

Réglementation

L'autorisation d'édition du Coran fixée par un décret exécutif

■ Un décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'autorisation préalable d'édition, d'impression et de commercialisation du Saint Coran sur tous supports, a été publié dans le dernier numéro du Journal officiel.

Par Amine H.

Le décret, outre qu'il s'applique à toute personne physique ou morale de droit algérien qui exerce des activités relatives à l'édition, l'impression, la commercialisation et l'importation du Coran, concerne toutes personnes ou tous organismes qui importent le Coran sur tous les types de supports, dédiés à la lecture, à l'écoute, au don ou à l'exposition. Le recueil du Coran à introduire par les organismes étrangers, les représentations diplomatiques et consulaires accréditées, ainsi que les centres culturels étrangers, est soumis à l'accord préalable des services du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, après avis des services des Affaires étrangères, au niveau desquels s'effectue le dépôt des demandes. Aucune procédure ne peut être entamée par des personnes désirant éditer, imprimer, commercialiser ou importer



le Coran, sans l'obtention d'une autorisation préalable. Le recueil du Coran ou toute partie du recueil destinée à l'édition, l'impression, la commercialisation ou l'importation, sur tous supports, sont soumis à l'autorisation préalable du ministre chargé des Affaires religieuses et des Wakfs. L'obtention de l'autorisation préalable relative à l'édition, l'impression, la commercialisation ou l'importation du Coran sur tous supports est conditionnée par l'absence d'erreurs dans le texte coranique et la conformité, avec la transmission (riwaya) de Warsh, d'après l'Imam Nafii. Concernant les

modalités d'autorisation préalable, il est créé, auprès du ministère des Affaires religieuses et des wakfs, une commission d'audit et de vérification du Coran, qui a pour mission de statuer en matière de demandes d'autorisation préalable relative à l'édition, l'impression, la commercialisation ou l'importation du Coran. A ce titre, elle est chargée notamment d'effectuer l'audit et la vérification des recueils du Coran destinés à l'édition, l'impression, la commercialisation ou l'importation, de s'assurer de la conformité, des recueils avec la version (riwaya) officielle Warsh, selon l'Imam Nafii,

conformément à la calligraphie d'Othmane, de veiller au respect de l'application des normes techniques appliquées dans son domaine d'activité, afin de garantir que les recueils du Coran soient exempts d'erreurs et qu'ils soient aptes à être diffusés. Les demandes d'autorisation préalable d'édition, d'impression, de commercialisation ou d'importation du Coran sont déposées auprès des services compétents du ministère des Affaires religieuses. En cas de constat par les services compétents de non-respect des termes du cahier des charges exigés, la commission d'audit et de vérifi-

cation retire à l'intéressé l'autorisation et prend les mesures suivantes : notification de la décision de retrait motivée à l'intéressé et aux services de sécurité compétents, lorsqu'il s'agit d'autorisation d'édition ou d'impression du Coran, notification de la même décision aux services de douanes, lorsqu'il s'agit d'autorisation d'importation ou de commercialisation du Coran. Tout recueil du Coran diffusé, sur tous supports, non autorisé, fera l'objet d'une saisie et/ou destruction. En cas de destruction, le contrevenant assume les sujétions et frais y afférents.

A. H./APS

Décret

L'importation des livres religieux soumise à l'aval du ministère de tutelle

L'importation des livres et ouvrages religieux est désormais soumise à de nouvelles dispositions juridiques, dont l'aval préalable du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, stipule un décret exécutif publié dans le dernier Journal officiel (JO). «Aucune procédure ne peut être entamée par des personnes désirant importer le livre religieux sans l'obtention d'une autorisation préalable du ministère de tutelle», est-il indiqué dans le décret exécutif n° 17-09 du 4 janvier 2017 fixant les conditions et les modalités d'autorisation préalable pour l'importation de ce type de publications. Sont concernés par ces dispositions, «tous supports» et «toute personne physique ou morale de droit algérien qui exerce des activités relatives à l'édition, le marché et l'importation du livre, dans le cadre des dispositions du code du commerce et des dispositions de la loi n° 15-13 du 15 juillet 2015», est-il précisé. En outre, sont régies par les dispositions du présent

décret, «toutes personnes ou tous organismes qui importent le livre religieux sur tous les types de supports, dédiés à la lecture, au don ou à l'exposition». Le livre religieux «à introduire par les organismes étrangers, les représentations diplomatiques et consulaires accréditées ainsi que les centres culturels étrangers» est également soumis au même accord préalable, «après avis des services des Affaires étrangères, au niveau desquels s'effectue le

dépôt des demandes», mentionne l'article 3 dudit décret. «Les contenus des livres religieux à importer, quels que soient leurs supports, ne doivent pas porter atteinte à l'unité religieuse de la société au réferent religieux national, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits et libertés fondamentales, et aux dispositions des lois et règlements en vigueur», est-il, en outre, souligné dans l'article 6. «Les livres et les ouvrages reli-

gieux qui font l'objet d'édition et de diffusion en Algérie, sont soumis aux mêmes conditions susmentionnées», est-il également stipulé dans le même texte, qui informe de la création d'une «commission de lecture» au niveau du ministère concerné ayant pour «mission de se prononcer» sur les demandes d'autorisation préalable d'importation du livre en question. A ce titre, est-il explicité, cette structure est chargée notamment «de prendre

connaissance des contenus des livres religieux à importer et de les analyser, de s'assurer de l'absence de phrases ou d'énoncés contraires, de manière implicite ou explicite, aux conditions susmentionnées». L'article 8 dudit décret définit, quant à lui, les modalités de dépôt des demandes d'autorisation préalable d'importation, alors que l'article 10 fixe les délais impartis à la commission pour émettre son avis y afférent. A. H.

Lutte contre la criminalité en 2016

Près de 60 000 affaires traitées par la PJ de la région centre

Les services de la Police judiciaire de la région centre ont traité 58 607 affaires criminelles sur un total de 88 605 affaires enregistrées en 2016, soit une hausse de 3,50% par rapport à 2015. Lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan des activités des services de la police pour l'année 2016, l'inspecteur régional de police de la région centre, le

contrôleur de police Mahmoud Rabah, a indiqué hier que les affaires traitées sont liées principalement aux affaires d'atteinte aux personnes et aux biens, aux deniers publics, aux mœurs ainsi que les crimes économiques et financiers. Concernant les crimes d'atteinte aux personnes, 23 053 affaires ont été traitées, soit une baisse de 5,30% par rapport à 2015. La wilaya d'Alger

vient en tête avec 10 684 affaires, suivie de la wilaya de Chlef (3 444 affaires), Blida (2 692) et M'sila (2 103). Il s'agit de crimes de coups et blessures, homicide volontaire, homicide involontaire, menaces et insultes. S'agissant des crimes d'atteinte aux biens, 29 283 affaires ont été enregistrées en 2016, soit une baisse de 5,83% par rapport à 2015. Au volet crimes écono-

miques et financiers, 3 777 affaires ont été enregistrées en 2016, en hausse de 10,21%. Concernant les affaires liées à la cybercriminalité, 372 affaires ont été enregistrées en 2016, dont 221 traitées. S'agissant des affaires liées aux mineurs, 1 786 affaires ont été enregistrées impliquant 2 282 enfants, et dont 1 694 ont été traitées, soit une baisse de 0,50%. Fatah Y.

Opep-Non Opep

La mise en œuvre de l'accord de réduction de l'offre en bonne voie

■ Plusieurs pays producteurs de pétrole ont estimé à Vienne que l'accord de réduction de la production de 1,8 million de barils par jour, conclu en décembre entre l'Opep et ses partenaires, était bien respecté et en bonne voie.



F. P. D. R.

Par Salem K.

«**L**e respect (des accords) est excellent, c'est vraiment formidable», s'est félicité le ministre saoudien de l'Energie, Khaled al-Falih, cité par l'agence Bloomberg. Il a souligné que les producteurs avaient déjà diminué leur mise sur le marché de 1,5 million de barils par jour. M. Falih a dit espérer que tous les pays signataires atteindraient en février leur objectif d'une réduction

globale de 1,8 million de barils/jour et prédit un retour à la normale, d'ici le milieu de l'année, du niveau des stocks de pétrole disponibles sur le marché. L'Arabie saoudite a dépassé son objectif avec une réduction de sa production de plus de 500 000 bj, a indiqué M. Falih. Le ministre de l'Energie russe, Alexandre Novak, s'est également montré optimiste, disant que Moscou était «en avance sur ce qui était prévu» et faisait «de

son mieux pour maximiser sa participation». La Russie a d'ores et déjà réduit sa production de 100 000 barils par jour en moyenne, un objectif qu'elle n'avait pas prévu d'atteindre avant février, s'est félicité M. Novak. Moscou avait annoncé une réduction de 300 000 barils/jour d'ici à avril ou mai. Dans sa déclaration à la presse à son arrivée à Vienne, le ministre de l'Energie, Noureddine Boutarfa, a réaffirmé que l'Algérie avait réduit plus que son quota

de baisse de production, soit plus de 50 000 barils/jour. La production pétrolière algérienne actuelle tourne autour de 1,027 million de barils par jour, a-t-il précisé. L'accord conclu le 10 décembre pour six mois et entré en vigueur le 1^{er} janvier prévoit que 24 pays, y compris une dizaine de pays non-Opep, dont la Russie, doivent réduire leur production de 558 000 bj. Parallèlement, dans un accord en novembre, les pays de l'Opep ont prévu une baisse de production de 1,2 mbj. Cette réduction globale de 1,8 mbj a pour but de désengorger le marché du pétrole et faire remonter les prix. En décembre, la production de l'Opep a été de 33,1 mbj, tandis que la Russie a produit 11,2 millions mbj. La réunion du comité de surveillance des accords de réduction, ce dimanche, était prévue par ces mêmes accords, pour vérifier que les pays engagés respectent leurs quotas de production.

Dans un communiqué diffusé à l'issue de sa réunion, le comité de surveillance a exprimé «sa satisfaction concernant la forte implication» des pays signataires.

Les cours orientés à la hausse en Asie après la réunion de Vienne

Les cours du pétrole étaient orientés à la hausse hier en Asie, au lendemain d'une réunion à Vienne des pays producteurs qui ont estimé que l'accord de

décembre était bien respecté. Vers 03h10 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en mars – un nouveau contrat – prenait huit cents, à 53,30 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le prix du baril de Brent, référence européenne, pour livraison en mars, gagnait également huit cents, à 55,57 dollars. «La demande est à la hausse en Asie, après une session solide vendredi aux Etats-Unis et les commentaires de l'Opep à Vienne qui dit que le respect des objectifs de réduction de la production est bon», a observé Jeffrey Halley, analyste chez OANDA.

S. K./APS

Commerce Vers l'interdiction de l'importation des agrumes durant la période de récolte

LE MINISTRE de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, a donné, à Alger, des instructions pour l'interdiction de l'importation de toute sorte d'agrumes durant la période de récolte, indique un communiqué du ministère. Intervenant lors d'une réunion de coordination élargie au ministère du Commerce, le ministre a appelé à la prise des mesures nécessaires pour «l'interdiction de l'importation de toute sorte d'agrumes durant la période de récolte, quelle qu'en soit l'origine», précise la même source. M. Tebboune a mis l'accent sur la nécessité de réduire la facture des importations vu la disponibilité de produits locaux de même qualité, insistant sur l'impératif respect des normes concernant les produits importés, ajoute le communiqué. Il a insisté sur l'impératif de fixer des normes rigoureuses concernant les produits importés, notamment les produits électroménagers, électroniques et autres produits de large consommation. Le ministre, qui a accordé un délai d'un mois pour définir ces normes, a précisé qu'elles seraient appliquées à l'avenir en matière d'importation. M. Tebboune a instruit les cadres du ministère à l'effet d'intensifier le travail pour aplanir les entraves que connaît le secteur, et ce, dans l'intérêt des citoyens, conclut le communiqué.

R. E.

Selon les douanes

Hausse du nombre de conteneurs débarqués au port d'Alger

Au total, 285 779 conteneurs ont été débarqués au port d'Alger en 2016, soit 6 937 conteneurs de plus par rapport à 2015 lorsque leur nombre était de 278 842, enregistrant une hausse près de 2,5%, a indiqué la direction régionale des douanes d'Alger Port. «Le nombre de conteneurs débarqués au port d'Alger en 2016 a augmenté de 6 937 conteneurs par rapport à celui enregistré en 2015, représentant une hausse de 2,49%», a déclaré Zoubir Alaoui, directeur régional des douanes d'Alger Port, à l'occasion d'une journée portes ouvertes sur l'institution. Le directeur a ajouté que les conteneurs transférés du port d'Alger en 2016, vers les ports secs et les entrepôts sous-douane représentent 81,92% sur l'ensemble des conteneurs débarqués, faisant du port «un lieu de transition et non un lieu de stockage». Quant au trafic de car-ferries, ils étaient 177 à être enregistrés à l'arrivée et autant au départ en 2015, contre 161 à l'arrivée et

autant au départ en 2016 (-9%), alors que le nombre de passagers a augmenté dans les deux sens passant de 184 302 passagers en 2015 à 218 255 en 2016 (+18%). Malgré cette hausse, le délai de traitement des passagers est d'une heure et sept minutes, souligne le directeur. Il a ajouté que les formalités douanières de départ et d'arrivée sont effectuées à bord des car-ferries. «Le voyageur effectue les formalités pour la délivrance de documents de passage en douane lors de la traversée en bateau que ce soit pour Alger-Alicante ou Alger-Marseille», a-t-il dit. Le directeur a déclaré qu'il y aura d'autres améliorations pendant la saison estivale de 2017 grâce à de nouveaux textes réglementaires «qui ne sont pas encore prêts». «L'objectif des facilitations est de permettre aux membres de la communauté algérienne à l'étranger de venir passer leurs vacances en Algérie en toute quiétude et ce, dans le cadre de l'amélioration du service public en ce qui concerne les voyageurs»,

a-t-il précisé. Pour ce qui est du commerce extérieur (hors régime particulier), le directeur a indiqué que les déclarations d'exportation étaient de 1 732 en 2016 contre 1 396 en 2015 (+24%) alors que les déclarations d'importation enregistrées ont baissé de 21 494 en 2015 à 21 599 en 2016. Le nombre global des déclarations souscrites au niveau des bureaux des douanes d'Alger Commerce et d'Alger Régimes Particuliers en 2016 a enregistré une augmentation de 2 820 déclarations par rapport de celui de 2015. Le bilan des opérations de commerce extérieur via le port d'Alger a enregistré, en termes de valeur, une diminution en passant de 525 153 392 615 DA en 2015 à 490 975 328 744 DA en 2016 (-6,5%), a détaillé M. Alaoui. Les principales marchandises exportées via les bureaux des douanes d'Alger Port sont notamment des produits alimentaires (dattes, beurre, biscuits, boissons gazeuses, des jus et caroubes), des biens d'équipement industriels. En termes de

valeur, les exportations ont réalisé en 2016 une recette globale de 69 980 243 dollars, soit une augmentation de 51,27% à celle réalisée en 2015 (46 264 542 dollars). Toutes ces activités ont permis un recouvrement de 124 milliards DA en 2016, soit moins qu'en 2015 avec 126 milliards DA à cause de la baisse de certaines importations comme celles du rond à béton ayant baissé de plus de 30%, selon le bilan. Les avantages fiscaux sont aussi en baisse de 13% en 2016 par rapport à 2015. S'agissant des articles retenus pour soupçon de contrefaçon, ils ont totalisé 857 812 articles en 2016 contre 16 138 en 2015. A titre d'exemple, il y a eu 200 000 chargeurs de téléphone portable dans ce cas. Enfin, la direction a traité 60 affaires liées à l'infraction de change avec une saisie de 8,7 kg de bijoux en or d'une valeur de 217 millions DA.

Safia T.

Oran

Campagne contre les spéculateurs sur la semoule subventionnée

■ Une campagne visant les spéculateurs sur les prix de la semoule subventionnée sera lancée le 1^{er} février prochain à l'initiative du bureau d'Oran de l'Organisation algérienne de protection du consommateur, en étroite collaboration avec la direction du commerce de la wilaya, a-t-on appris de son responsable.

Par Hatem D.

Le chef du bureau, Abdelhafid Bourezk, a indiqué qu'il s'agit d'une opération nationale visant à mettre un terme aux spéculateurs qui augmentent les prix de la semoule subventionnée par l'Etat, atteignant 70 DA le kilogramme alors qu'ils sont plafonnés à 45 DA. Il a ajouté que cette campagne touchera les commerçants de gros et de détail et des producteurs. Abdelhafid Bourezk a indiqué que le bureau de l'Organisation

algérienne de protection du consommateur d'Oran a lancé une action de sensibilisation en direction des consommateurs pour boycotter la semoule dont le prix affiché est contraire à celui plafonné et appelé les commerçants à respecter les prix sous peine d'être passibles d'amendes. Il a ajouté que des commerçants qui s'approvisionnent en semoule sans factures sont aussi exposés à des amendes et doivent renseigner sur leurs fournisseurs. Cette campagne ciblera des acteurs impliqués dans la hausse des



Ph. > D. R.

prix de la semoule (producteurs, commerçants et grossistes). La campagne du bureau d'Oran de l'Organisation algérienne de protection du consommateur se basera sur les plaintes à la direction du commerce et intentera

des poursuites judiciaires contre les contrevenants comme premier pas, selon la même source qui a indiqué qu'elle fait suite à un grand nombre de plaintes signalées quotidiennement à l'organisation au sujet de la

hausse des prix des produits de consommation de base, qui n'a pas épargné ceux conventionnés et plafonnés. Le directeur du commerce de la wilaya d'Oran, Ahmed Belarbi, a indiqué que le contrôle des prix de produits de base est la mission de la direction à longueur d'année, ajoutant qu'il sera intensifié dans les prochains jours en application des instructions du ministère de tutelle dans le cadre de la loi de finances 2017.

H. D./APS

Batna

Ouverture prochaine de deux nouvelles annexes de la formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle sera renforcé à Batna, dès la rentrée de février prochain, par l'ouverture de deux annexes dans les dairas d'El Djezar et de Seggana, a annoncé le directeur du secteur, Mohamed Halassi. L'ouverture de ces deux nouvelles annexes permettra au secteur de la formation professionnelle d'être implanté dans toutes les dairas de la wilaya de Batna, a indiqué M. Halassi. La cartographie pédagogique sera également renforcée, dès cette même session, par l'introduction de trois nouvelles formations de techniciens supé-

rieurs dans la gestion et le recyclage des déchets, la gestion de l'eau ainsi que dans celle d'auxiliaire de santé animale, selon la même source. M. Halassi a fait savoir que les offres de formation pour la prochaine rentrée placée sous le slogan «l'apprentissage en milieu économique», avoisinent les 8 500 places pédagogiques, dont 1 380 places dans la formation résidentielle et 1 782 pour l'apprentissage. Il a également indiqué que pas moins de 2 872 places pédagogiques en diverses formations qualifiantes seront proposées par les dix écoles privées activant

dans la wilaya de Batna. Pour rappel, 5 818 nouveaux stagiaires ont rejoint, au cours de la session de septembre dernier, les établissements de la formation professionnelle de la wilaya de Batna, portant le nombre total des stagiaires à 17 122 dans les différentes spécialités proposées. La wilaya de Batna dispose d'un Institut spécialisé (INSFP), de 24 centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA), deux annexes et 10 établissements de formation privés, a-t-on encore noté.

Lydia O./Agences

Constantine La wilaya aura besoin de 500 000 m³ d'eau d'ici à 2030

LES BESOINS en eau de la population de la wilaya de Constantine atteindront d'ici à 2030 pas moins de 500 000 m³, apprend-on auprès des services de la wilaya. 77% de la population de la wilaya, estimée à plus d'un million personnes, reçoivent désormais l'eau 24 heures sur 24, selon la même source qui a évalué à environ 200 000 m³ le déficit en eau enregistré dans les zones d'extension Ouest et Sud de la ville d'Ali-Mendjeli, et dans les différentes zones d'habitations en cours de réalisation à Didouche Mourad, Bekira, Ain Abid, Massinissa, Ain Nehas, Ain Smara, le nouveau campus d'Ali-Mendjeli ainsi que les infrastructures sportives et hôtelières. Le taux de raccordement au réseau d'eau potable a atteint, par ailleurs, 98% dans la wilaya de Constantine desservie par un réseau de 3 000 km, 22 châteaux d'eau (232 000 m³) et 67 stations de pompage, a indiqué la même source. Pour la résorption du déficit en eau potable, la direction locale des ressources en eau a recommandé la réhabilitation du réseau de distribution et la réalisation de nouveaux châteaux d'eau, forages et stations de pompage, ont ajouté les services de la wilaya.

R. R.

Tizi Ouzou

112 500 quintaux d'agrumes récoltés depuis le lancement de la campagne

Une quantité de 112 500 quintaux d'agrumes a été récoltée dans la wilaya de Tizi Ouzou depuis le lancement de la campagne agrumicole en novembre dernier, a-t-on appris de la chargée de l'arboriculture à

la direction des services agricoles (DSA). La récolte a connu un taux d'avancement de 38% jusqu'au 17 janvier dernier avec une superficie cueillie de 505 hectares sur les 1 337 en rapport pour la saison en cours et un

rendement moyen de 223 qx par hectare, a indiqué Lathmas Mohammed Yahiaoui. Les oranges dans leurs différentes variétés représentent la plus grande partie de la production obtenue avec un total de 83 030

qx récoltés, dont 54 940 qx pour l'espèce Thomson Navel, 27 520 qx pour la Washington Navel et 570 autres pour l'orange commune, a-t-elle précisé. Une quantité considérable de petits fruits a également été récoltée entre le 10 novembre 2016 et le 17 janvier en cours, notamment pour la variété Clémentine pour laquelle la campagne a été clôturée avec une production de 17 250 qx, a-t-elle observé. Pour la mandarine, 2 860 qx ont été cueillis sur 14 ha contre 9 360 qx de citron quatre saisons obtenus sur une superficie de 36,75 ha, a-t-elle ajouté. Les prévisions de production pour la campagne 2016-2017 sont de 256 345 qx avec un rendement de 266 qx par hectare. Durant la précédente campagne, le rendement dans la filière des agrumes n'a pas dépassé les 198 qx par hectare, a signalé la responsable qui fait état d'une augmentation de la production pour la saison en cours qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois de mai.

N. T./APS

M'sila

Placement de 594 chômeurs dans le cadre du contrat de travail aidé

Au total, 594 demandeurs d'emploi dans la wilaya de M'sila ont bénéficié, en 2016, de postes de travail, dans le cadre du contrat de travail aidé (CTA), a-t-on appris auprès des services de l'Agence nationale de l'emploi (Anem). Le nombre de placements effectués durant cette période au titre de ce contrat est jugé «faible» par rapport à celui enregistré l'année précédente, estimé à 13 710 emplois, a précisé la même source, soulignant que ce résultat est dû au choix des employeurs du système classique et du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) pour le placement des chômeurs. Le demandeur d'emploi préfère ce type de contrat, du fait qu'une partie de son salaire est assurée par l'employeur, a indiqué la même source. Le contrat de travail aidé est limi-

té, ces dernières années, au secteur public à caractère commercial, industriel, économique, administratif et de services, ont indiqué de leur côté les services de la wilaya chargés du dossier de l'emploi. L'année 2016 a été marquée par le placement de 13 845 chômeurs dans le cadre du système classique, du DAIP et du CTA dans cette wilaya où 31 417 demandeurs de travail ont été recensés, ce qui représente 44% du nombre global des demandes dénombrées, a-t-on rappelé. L'antenne locale de l'Anem de M'sila a lancé, au début de cette année, un nouveau site électronique «Wassit» pour permettre aux demandeurs d'emploi et aux employeurs de s'inscrire en ligne, dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration de ses services, a signalé cette même source.

Agences

Mauritanie

Des défenseurs de droits de l'Homme fiers des progrès réalisés par leur pays

■ Des défenseurs de droits de l'Homme mauritaniens ont mis en place une association dénommée «Initiative mauritanienne de droits de l'homme pour tous».

Par Lamia O.

Des membres de cette «initiative» sont en tournée dans la sous-région pour parler des progrès enregistrés par leur pays en matière de respect des droits de l'homme depuis 2009, c'est-à-dire depuis l'avènement des autorités actuelles. La mission rencontre dans chacun des pays visités, les défenseurs des droits de l'homme, les ressortissants mauritaniens et la presse. Au Mali où elle séjourne depuis une semaine, la mission conduite par El Hussein El Hassan Dieng, après avoir rencontré la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et d'autres acteurs de la société civile, a rencontré les hommes de médias à la Maison de la presse. En plus d'El Hussein El Hassan Dieng, la mission comprend Moussa Ghawi, Ahmed Ben Barka et Sonia Haïdara. Face à la presse, les conférenciers ont expliqué que cette association est l'œuvre d'ONG défenseuses de droits de l'homme. Ils ont souligné que depuis 2009, il y a une évolution remarquable dans la lutte contre la discrimination raciale, l'esclavage. De même, la promotion de la femme et de l'enfant connaît assez de progrès. Concernant l'esclavage, les conférenciers ont énuméré un certain nombre d'instruments juridiques qui luttent contre le phénomène dans la société mauritanienne. En plus des conventions et traités ratifiés par le pays, il y a par exemple des tribunaux spécialisés pour les problèmes d'esclavagisme, dirigés par des descendants d'esclavages. Il y a aussi le fait



PH: DR

depuis 1981, l'esclavage est aboli, et depuis 2013, c'est inscrit dans la Constitution. «Après la mise en place de tous ces instruments et les campagnes de sensibilisation qui sont effectuées, s'il y a encore un esclave en Mauritanie, c'est que l'intéressé lui-même l'aura voulu», a même souligné Sonia Haïdara. Les conférenciers admettent qu'il y a encore dans la société mauritanienne des séquelles de l'esclavage, mais pas le phénomène en tant que tel. Ils ont ajouté qu'il y a des gens en Mauritanie qui font de la question de l'esclavage un fonds de commerce. A en croire

Sonia Haïdara, on retrouve dans des familles mauritaniennes des échanges de service consistant pour la femme (généralement paresseuse) de recruter une servante pour le travail domestique. Ce qui n'est pas à confondre avec l'esclavage en tant que tel. En ce qui concerne la discrimination raciale, El Hussein El Hassan Dieng a souligné que les noirs n'occupent encore pas des responsabilités suprêmes dans le pays, mais des efforts sont en train d'être faits par les pouvoirs actuels. En matière de promotion de la femme et de l'enfant, Sonia Haïdara, qui est une enseignante

de formation, a de quoi se réjouir : «Les femmes mauritaniennes se sentent les plus heureuses au monde tant elles sont respectées. Il y a une loi qui institue le quota de 33% des femmes dans toutes les sphères décisionnelles du pays. Nous avons 7 ministres femmes, un département entièrement dédié à la promotion de la femme et dirigé toujours par une femme». En ce qui concerne les enfants, la loi oblige l'enfant à être à l'école de 6 à 14 ans et toute famille qui enfreint la loi est susceptible de poursuites judiciaires.

L. O./Agences

Tunisie/ Elections municipales

«Nidaa Tounes ne fera coalition avec aucun autre parti»

Le directeur exécutif de Nidaa Tounes, L'Hafedh Caid Essebsi, a assuré que son parti ne «fera coalition avec aucun autre parti lors des prochaines élections municipales». «Nous disputerons les prochaines élections sous la bannière de notre seul parti et le choix des meilleurs candidats sur les listes du parti lors de ces élections incombera aux instances de coordination régionale de Nidaa Tounes, étant donné que cette échéance électorale porte sur le pouvoir local», a déclaré samedi le dirigeant de Nidaa Tounes à la presse à Teboulba, gouvernement de Monastir, où il est venu présenter ses condoléances à la famille du défunt militant Alaya Fekih. Il a estimé que son parti «sera prêt à disputer les prochaines élections municipales qui devraient mettre en valeur le poids de Nidaa Tounes», rappelant que son mouvement «est toujours placé à la première place dans les sondages des opinions». La ville de Teboulba

a abrité samedi soir une cérémonie de présentation des condoléances à la famille du militant Alaya Fekih après le décès, le 18 janvier courant, de ce militant qui avait pris part à la bataille de Teboulba, le 23 janvier 1952 contre l'occupant français, dont la commémoration se poursuivra jusqu'au 23 janvier. Des membres du gouvernement et des députés du Parlement du gouvernement de Monastir ont assisté à la cérémonie.

Le conseil national de la LTDH restera ouvert jusqu'au 18 février

Le président de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, Jamel Msallem, a déclaré que le conseil national de la ligue a décidé que ses travaux resteront ouverts jusqu'au 18 février prochain. Les participants au conseil national de la LTDH ont pris cette

décision en vue de parachever les travaux inscrits à l'ordre du jour, notamment, l'adoption du statut de la ligue et son document de travail pour l'avenir, a précisé Msallem dans une déclaration à l'agence TAP. La multiplicité des points de vue et des questions litigieuses concernant le statut de la LTDH en ce qui concerne notamment l'article 10 relatif à la représentativité des femmes et de la jeunesse dans les sections de la ligue, ont empêché son adoption, a-t-il dit. Selon Jamel Msallem, il a été convenu d'accorder davantage de temps aux membres du conseil pour poursuivre la réflexion sur les différentes propositions avancées et rapprocher les vues avant de procéder à l'adoption. Le conseil national de la LTDH a été consacré, en partie, à l'audition des représentants des sections de la ligue sur la situation des droits et des libertés dans leurs régions respectives.

Halim T./Directinfo

Sahara occidental occupé Adala met en garde contre l'«expulsion arbitraire» des observateurs internationaux

L'ORGANISATION britannique de défense des droits de l'Homme dans les territoires occupés du Sahara occidental (Adala) a mis en garde contre l'«expulsion arbitraire» des observateurs internationaux par les autorités d'occupation marocaines au Sahara occidental. L'ONG a recensé l'«expulsion arbitraire» de pas moins de 85 personnes, entre observateurs étrangers, défenseurs des droits de l'Homme, journalistes et d'autres militants de la cause sahraouie, assurant que le but de ces actions répressives était de «faire taire la voix des défenseurs des droits de l'Homme dans les territoires sahraouis occupés». Samedi, «les autorités marocaines ont procédé à l'expulsion de quatre jeunes norvégiens de la ville de Smara occupée, alors qu'ils s'apprêtaient à rencontrer des militants de la société civile sahraouie et des organisations non gouvernementales», a ajouté Adala dans un communiqué. L'ONG, citée dimanche par l'agence de presse sahraouie (SPS), a rapporté aussi que «les Norvégiens se sont vu confisquer leurs passeports et ont été interrogés par la police de l'occupation marocaine qui les a par la suite conduits en direction de la ville d'Agadir, au Maroc».

Adala a souligné, en outre, que la décision d'expulser des militants des droits de l'Homme dans les territoires occupés sahraouis «met à nu les intentions du Maroc et ses tentatives d'interdire une enquête légitime sur les atteintes aux droits de l'Homme et d'imposer un black-out médiatique quant à la situation des Sahraouis dans les territoires occupés». L'ONG rappelle que le Sahara occidental relève d'un processus de décolonisation consacré dans les résolutions des Nations unies, et de ce fait, «le Maroc ne dispose d'aucun droit d'interdire aux journalistes et observateurs internationaux d'entrer au Sahara occidental». Inscrit depuis 1966 sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies, donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupée depuis 1975 par le Maroc, soutenu par la France.

R. M.

Accord sur le nucléaire

Trump discute de l'Iran avec Netanyahu et l'invite à Washington

■ Le président américain, Donald Trump, a abordé le dossier iranien dimanche avec le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, lors d'un entretien téléphonique au cours duquel il l'a invité à venir à Washington en février.

MM. Trump et Netanyahu «sont tombés d'accord pour continuer à échanger leurs points de vue sur une série de questions régionales, notamment les menaces que constitue l'Iran», a déclaré la Maison-Blanche, donnant la première indication d'un durcisse-



ment de la nouvelle administration américaine vis-à-vis de

Téhéran. Dans son entretien avec le président américain, M. Netanyahu «a exprimé son désir de travailler étroitement avec le président Trump pour forger une vision commune afin de faire avancer la paix et la sécurité dans la région», a fait savoir son bureau.

Selon M. Netanyahu, qui avait dit qu'il évoquerait également avec Donald Trump la guerre en Syrie, «la première priorité de l'État d'Israël est de lever la menace que fait peser le mauvais accord nucléaire conclu par l'Iran et les grandes puissances dont les États-Unis en 2015».

Barack Obama avait joué un rôle majeur dans la conclusion de cet accord, alors que M. Trump l'avait, pendant sa campagne électorale, qualifié d'«un des pires». Cette conversation téléphonique a été la première entre les deux hommes depuis l'investiture du nouveau président américain, qui a qualifié cet échange de «très bon». Dans un communiqué, le bureau du Premier ministre israélien a précisé que la date finale de la visite de M. Netanyahu à Washington

serait «fixée dans les jours qui la précéderont». Les deux hommes ont de même convenu qu'une paix israélo-palestinienne ne pouvait être que «négociée directement», a ajouté la Maison-Blanche, le jour même où Israël a relancé la colonisation avec la construction de centaines de logements à Jérusalem-Est.

«Les règles du jeu ont changé avec l'arrivée au pouvoir de Donald Trump. Nous n'avons plus les mains liées comme du temps de Barack Obama, critique de la politique de colonisation», a précisé Meir Turjeman, l'adjoint au maire de la Ville sainte.

La mairie israélienne de Jérusalem a ainsi annoncé son feu vert définitif à la construction de 566 logements dans les quartiers de colonisation de Pisgat Zeev, Ramot et Ramat Shlomo à Jérusalem-Est, la partie palestinienne de la ville occupée et annexée par Israël.

«Nous avons des plans pour la construction de 11 000 logements qui attendent des autorisations à Jérusalem-Est», a-t-il poursuivi.

Le maire de Jérusalem, Nir Barkat, a précisé dans un communiqué que 105 logements seraient également construits dans les quartiers palestiniens, se félicitant de la fin des «huit années difficiles avec Obama».

L'Autorité palestinienne de Mahmoud Abbas a condamné dans un communiqué ces projets de colonisation, appelant l'ONU à agir pour «stopper le gouvernement extrémiste israélien qui détruit toute possibilité de parvenir à une solution à deux États».

Pour la communauté internationale, toutes les colonies israéliennes sont illégales.

Rompant avec la ligne traditionnellement suivie par les États-Unis, Donald Trump avait promis durant sa campagne de reconnaître Jérusalem capitale d'Israël et d'y transférer l'ambassade américaine, au grand dam

des Palestiniens et de la majeure partie de la communauté internationale.

Dimanche, la Maison-Blanche a cependant semblé écarter l'hypothèse d'une annonce immédiate sur un tel transfert. «Nous en sommes au tout début du processus consistant ne serait-ce qu'à aborder ce sujet», a dit le porte-parole, Sean Spicer.

M. Netanyahu s'était chaudement félicité de l'arrivée au pouvoir de M. Trump après des relations tendues avec son prédécesseur, pour qui les colonies étaient un obstacle à la reprise des négociations avec les Palestiniens gelées depuis plus de deux ans.

La tension avait atteint son paroxysme lorsque le 23 décembre, les États-Unis, pour la première fois depuis 1979, n'ont pas mis leur veto à une résolution de l'ONU condamnant les colonies dans les territoires palestiniens occupés par l'État hébreu depuis 1967.

Israël considère l'ensemble de Jérusalem comme sa capitale indivisible. Les Palestiniens veulent quant à eux faire de Jérusalem-Est la capitale de l'État auquel ils aspirent.

Quelque 430 000 colons israéliens vivent en Cisjordanie occupée et plus de 200 000 autres à Jérusalem-Est. Dans le contexte de colonisation, deux députés de la droite ont présenté au cabinet de sécurité israélien un projet de loi sur une annexion de Maalé Adoumim, une importante colonie de Cisjordanie.

Une telle annexion couperait en deux la Cisjordanie et rendrait pratiquement impossible la création d'un État palestinien viable bénéficiant d'une continuité géographique.

Selon un ministre israélien cité par la radio publique, l'examen de cette question a été reporté en attendant la rencontre Netanyahu-Trump.



Points chauds Socialistes

Par Fouzia Mahmoudi

Se tenait dimanche soir le premier tour de la seconde primaire de l'histoire du Parti socialiste. Et alors que Benoît Hamon faisait il y a encore quelques semaines office d'un candidat, non dangereux et au programme épinglé comme fantaisiste car non réaliste, il est aujourd'hui choisi par les électeurs de gauche. Il arrive effectivement premier devant l'ancien Premier ministre Manuel Valls. Ce dernier qui avait, il y a un peu plus d'un mois, juste avant sa démission de son poste de Chef du gouvernement, choisi de publiquement trahir François Hollande et aller à l'encontre de sa promesse faite quelques mois auparavant de soutenir le président lors de la campagne présidentielle, n'a pas réussi son pari de remporter haut la main l'approbation des électeurs de gauche. Pire encore, sa trahison s'est ensuite avérée inutile, lorsque quelques jours plus tard Hollande avait décidé de ne pas se représenter pour un second mandat. Mais aujourd'hui, il ressort des résultats de ce premier tour que Benoît Hamon, ancien ministre de l'Éducation nationale termine premier avec plus de 36% des voix et Manuel Valls à 31% des suffrages. Et les équipes de Hamon se sont immédiatement montrées très optimistes et ont mis en lumière l'ampleur politique de ce vote, avec un candidat qui marie intimement l'immense enjeu social et l'immense enjeu écologique. Selon eux, la gauche doit se rassembler après une mauvaise politique d'une équipe socialiste au pouvoir qui a dirigé durant cinq ans et qui a déçu et parfois blessé ceux qui ont voté pour lui en 2012. Surtout, l'on reconnaît l'étrange scénario qui a secoué le parti de droite de Les Républicains, il y a deux mois. En effet, à l'occasion de la primaire de la droite et de la gauche, alors que tous les sondages et les médias donnaient durant des mois une très large avance à Alain Juppé, François Fillon a réussi à remporter la primaire avec plus de 30% de voix d'avance au second tour et qui a éliminé l'ex-président Nicolas Sarkozy dès le premier tour. Malgré tout, le petit bémol de la soirée, quoique les dirigeants socialistes se soient montrés assez satisfaits, est que l'élection de cette primaire aura attiré moins que deux millions de votants alors que le premier tour de la primaire de l'opposition a réuni plus de quatre millions d'électeurs. Pour Jean-Christophe Cambadélis qui était plus que jamais décidé à voir le verre à moitié plein : «Les forces de gauches forment un ensemble stable et durable dans la Belle alliance». Pour le patron du PS, il faut laisser les batailles internes désormais pour s'attaquer aux adversaires pour la présidentielle. «Fillon veut mettre à terre le système social français, et les médias sous-estiment la force de l'extrême-droite». Pour lui surtout, «l'exercice démocratique d'aujourd'hui portera la gauche». Reste à savoir si l'élection d'un candidat officiel dimanche prochain poussera les Français à s'investir plus sérieusement dans la campagne présidentielle de la gauche ou si Emmanuel Macron, Marine Le Pen et François Fillon on pris trop d'avance en débutant leur campagne il y a déjà plusieurs mois, et plusieurs années pour certains d'entre eux. **F. M.**

Australie

Inculpation du conducteur fou de Melbourne

Des milliers de personnes ont rendu hommage hier à la mémoire des cinq victimes, dont un bébé de trois mois, tuées par un conducteur fou à Melbourne, tandis que le suspect était inculpé.

L'homme de 26 ans, blessé par balle lors de son arrestation après le drame vendredi, a été inculpé pour cinq meurtres.

Les habitants se sont rassemblés sur Federation Square à la mémoire des victimes, un trentenaire, une femme et un homme tous deux âgés d'une vingtaine d'années, une fillette de dix ans et un bébé de trois mois.

Quinze personnes sont toujours hospitalisées, dont deux dans un état critique.

Harry Dow, témoin de l'incident, a raconté comment un chauffeur de taxi était venu en aide aux victimes. «De nombreuses images, de nombreux sons vont rester dans ma mémoire plus longtemps que je n'aurais aimé mais je suis heureux d'avoir vu à quel point des inconnus peuvent être courageux», a-t-il.

D'autres témoins avaient raconté comment des «corps avaient volé dans les airs» alors que le véhicule plongeait dans la foule sur une artère commerciale. Le suspect avait été, selon les médias, pris en chasse par la police plus tôt dans la journée de vendredi pour avoir frappé son frère à coups de couteau. Il avait des antécédents de vio-

lences familiales, de problèmes psychiatriques et d'usage de drogues.

Il n'a pas comparu devant la justice comme prévu hier à cause de son état de santé, a dit son avocat au groupe médiatique Fairfax. Il a été placé en détention provisoire jusqu'à une audience en août.

La police a expliqué qu'au moment du drame, le suspect se trouvait en liberté sous caution après avoir été inculpé pour des chefs graves - mais non précisés.

Le Premier ministre de l'État de Victoria, Daniel Andrews, a annoncé une réévaluation du système de placement et de libération sous caution en vigueur dans cet État.



Révision des statuts

Une «feuille de route» pour la gestion des théâtres

■ M. Mihoubi a qualifié la production de ces théâtres de «faible et non qualitative», précisant qu'ils ne se souciaient ni de la distribution de leurs œuvres, ni de l'investissement dans les jeunes et ne travaillaient pas en se référant à des textes algériens.

Par Adéla S.

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a annoncé, dimanche à Alger, l'élaboration d'une «feuille de route» pour la gestion des théâtres en Algérie par la révision des statuts de ces derniers, du financement, de la distribution, de la production et de la formation.

Intervenant à l'ouverture d'une réunion avec les directeurs et représentants d'établissements de théâtre sur l'examen de l'état des théâtres et les perspectives de leur développement, M. Mihoubi a annoncé la mise en place de 6 groupes composés de directeurs de théâtre et des responsables du ministère pour revoir toutes ces questions et élaborer «un document, en l'espace de 3 à 4 semaines, à présenter à l'opinion publique pour enrichissement».

Le secteur de la culture «annoncera le 27 mars, jour du lancement de la manifestation "Mostaganem, capitale du théâtre 2017", les décisions finales sur le théâtre, la législation y afférente et les mécanismes de sa gestion», a-t-il ajouté. La réforme des théâtres intervient dans le cadre «des réformes en cours que connaît le



secteur, et cela exige la rationalisation des dépenses et la fusion des établissements ayant les mêmes missions», a-t-il expliqué, ajoutant que «cette opération permet une meilleure maîtrise de la gestion».

Par ailleurs, le ministre a fustigé les activités de plusieurs théâtres algériens, dont le nombre s'élève à 17 théâtres régionaux en plus du Théâtre national algérien, estimant qu'il «existe d'importants dysfonction-

nements, notamment en matière de gestion», ajoutant que «certains de ces établissements recourent au suremploi, à l'instar du théâtre de Béjaïa qui emploie 60 personnes».

M. Mihoubi a qualifié la production de ces théâtres de «faible et non qualitative», précisant qu'ils ne se souciaient ni de la distribution de leurs œuvres, ni de l'investissement dans les jeunes et ne travaillaient pas en se référant à des textes algé-

riens. En réponse à une question du directeur du théâtre de Béjaïa sur la situation financière «difficile» de son établissement, M. Mihoubi a salué les «efforts consentis» par ce dernier depuis son installation en juillet 2016, notamment le recours à de «nouvelles sources de financement pour couvrir les dettes de son établissement», lesquelles s'élèvent à plus de 40 millions de dinars.

A. S./APS

Exposition

Mohamed Chafa Ouzzani dévoile «Couleurs en prose» à Alger

L'artiste peintre Mohamed Chafa Ouzzani expose jusqu'au 11 février, à la galerie Baya à Alger, des œuvres où formes géométriques et une riche palette de couleurs traduisant des sentiments et des contemplations spirituelles.

Organisée par le Palais de la culture Moufdi-Zakaria, l'exposition, intitulée «Couleurs en prose», regroupe une cinquantaine de toiles retraçant une carrière d'une vingtaine d'années généralement axée sur la libération de la création, augmentée d'une dizaine de nouvelles créations de peinture.

Les nouvelles œuvres de Mohamed Chafa Ouzzani dénotent pour la plupart d'un rapprochement avec l'architecture et la peinture dans un univers riche en couleurs.

«Fragments d'automne», «Egarement» ou encore «Ville solitaire», traitent dans un style abstrait de la libération de l'esprit et de l'imaginaire, détournant la géométrie pour évo-

quer des concepts et non plus des maquettes rigides.

Dans «Signes d'antan» et «Signes du temps», l'artiste met en valeur la sagesse acquise au fil du temps au moyen de dorures en relief qui évoquent des rides parcourant la ville, comme il explore les symboles de tatouages traditionnels dans des œuvres comme «Impulsion».

Alors qu'il avait présenté, dans d'anciennes œuvres, des visions décalées de la cité et des constructions, en couchant sur la toile ce qui est irréalisable en architecture, l'artiste peintre traite dans la présente collection d'«émotions d'une ville sans âme, dépeuplée ou meurtrie».

Dans cette série qui s'apparente davantage à l'archi-peinture, Mohamed Chafa Ouzzani explore différents styles architecturaux, allant de la cité orientale à la ville moderne en passant par le mauresque, avec

une palette de couleurs très riche attribuant des mouvements et des émotions à des bâtisses ainsi libérées de toute contrainte de l'architecture.

L'artiste a également exposé plusieurs portraits figuratifs, remontant à une vingtaine d'années, inspirés du travail de M'hamed Issiakhem et évoquant des figures tourmentées et usées par des années de terrorisme, et où des femmes apparaissent en filigrane.

Né en 1967 à Alger, Mohamed Chafa Ouzzani est architecte de formation et concepteur de plusieurs édifices.

Il intègre le monde des arts plastiques en exposant ses premières œuvres, dans un style semi-figuratif au début des années 1990, avant de s'investir dans des œuvres plus abstraites, à partir de 2011, un travail qu'il a exposé lors de plusieurs manifestations en Algérie et en France.

Racim C.

Cinéma

Un nouveau thriller, «Split», en tête du box-office nord-américain

Un nouveau thriller, «Split», avec James McAvoy dans le rôle d'un homme aux multiples personnalités, a pris la tête du box-office nord-américain, selon les chiffres provisoires publiés dimanche par la société spécialisée Exhibitor Relations.

Kevin (James McAvoy) a plus

de 20 personnalités mais l'une d'entre d'elles - surnommée «la bête» - va dominer et le conduire à enlever trois adolescentes.

Le film, réalisé par M. Night Shyamalan, qui a aussi réalisé «Sixième sens» et d'autres films d'horreur, a remporté pour sa sortie 40,2 millions de dollars.

Une autre nouveauté s'installe à la deuxième place, «XxX : Reactivated», avec 20 millions de dollars de recettes.

Ce film d'action est le troisième opus de la franchise Xander Cage, et le deuxième où joue le très musclé Vin Diesel.

«Les figures de l'ombre», qui

rend hommage aux femmes scientifiques noires pendant la conquête spatiale américaine, redescend à la troisième place, en rapportant 16,2 millions de dollars ce week-end (84,2 millions en cinq semaines).

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Asselah (39, rue Asselah-Hocine, Alger)

Jusqu'au 26 janvier 2017:

Exposition de peinture des artistes peintres Naila Amina Chirane et Khadidja Mehenni, sous le thème «Entre la réalité et l'imaginaire».

Basilique de Notre Dame d'Afrique :

Jeu 2 février 2017 à 19h30 :

Écume (Échanges culturels en Méditerranée) présente l'ensemble Irini - Chants de culte marial.

Place Centrale de Djanet Mercredi 25 janvier 2017 à 19h :

Concert de Hamid Baroudi.

Cinéma Issers (Boumerdès) :

Cycle Fatma-Zohra Zamoum

Du 23 au 28 janvier : 2 films :

La pelote de laine et Le docker.

Du 30 janvier au 4 février : 3

films : Leçon de choses ;

Renvoi d'appel et La corde.

Galerie Aïcha-Haddad (84,

rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 26 janvier 2017 :

Exposition «Mysticisme» de Abderrahmane Bakhti.

Galerie Ezzou'art du Centre commercial & de Loisirs de Bab Ezzouar :

Jusqu'au 27 janvier 2017 :

Exposition des artistes plasti-

ciennes Fatiha Ladjadj et

Achab Ouiza sous le thème

«Nuances aux femmes».

Musée national d'art moder-

ne et contemporain d'Alger :

Jusqu'au 31 mars 2017 :

Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.

Opéra d'Alger :

25 janvier :

Concert d'Amel Brahim-Djelloul

À la Baignoire (Square Port-

Said) :

26 janvier 17h - 19h :

Vernissage de l'exposition de

photographie «Ça va waka» de

Nassim Rouichie

En présence du photographe

Cinémathèque algérienne :

26 janvier 17h - 19h :

Thématique «Citoyen du

monde» avec les élèves du

Lycée International Alexandre

Dumas (LIAD)

Centre Les Glycines :

26 janvier 18h - 20h :

Rencontre «Figures et formes

de la folie dans les textes algé-

riens» avec Kahina Bouanane

Institut Cervantes :

26 janvier 20h30 - 22h30 :

Rencontre proposée par le

Centre Culturel Italien, avec

l'écrivain et journaliste Bruno

Arpaia, autour de son dernier

ouvrage climate fiction

Qualcosa, là fuori et Giuseppe

Cederna, acteur et écrivain.

Intermède musical avec le duo

Salim Dada et Redouane Amir.



Coup-franc direct

Tous analystes !

Par Mahfoud M.

A lors que la CAN n'est pas terminée, de nombreux analystes se font entendre pour expliquer la déconvenue des Verts. Chacun est allé de son propre argument, entre ceux qui pensent que c'est la faute au président de la FAF et ceux qui estiment que les joueurs et le staff technique endossent la plus grande responsabilité et sont pour beaucoup dans cette situation pénible qu'ont fait vivre les Verts aux millions d'Algériens abasourdis après les échecs répétitifs face au Zimbabwe et à la Tunisie. On est même arrivé, sur certains plateaux, à dénicher n'importe pour mettre son grain de sel et critiquer le patron de la FAF qui, cela dit, est responsable de cette situation. Même un parlementaire a été invité pour donner son avis, alors que la logique aurait voulu qu'il ne doit pas s'immiscer dans ce débat qui ne le concerne ni de près, ni de loin. Encore une fois, certains veulent nous faire croire qu'ils détiennent la vérité et investissent dans la détresse des gens obnubilés par le football. Les Algériens sont connus pour cela et continuent à faire dans la critique, sans chercher à trouver des solutions concrètes pour tenter d'aller de l'avant, sachant que cela n'est pas de la magie, et que seul le travail sérieux paie.

M. M.

Comité olympique algérien Les AG les 8 et 28 avril

LE COMITÉ olympique et sportif algérien (COA) tiendra son assemblée générale électorale (AGE) le 28 avril 2017, soit 20 jours après l'AG ordinaire (AGO) prévue le 8 du même mois, a indiqué dimanche l'instance. «Le président du COA, Mustapha Berraf, porte à la connaissance des Fédérations sportives nationales et aux autres membres de l'AG que l'assemblée générale ordinaire de l'instance se tiendra le 8 avril 2017. Elle sera suivie, le 28 du même mois, par l'assemblée générale électorale», a indiqué le COA dans un communiqué. Le COA a précisé que l'AGO se tiendra au siège de l'opérateur de téléphonie mobile Mobilis, sis à Bab-Ezzouar, alors que l'AGE du 28 avril aura lieu au siège du Comité olympique, à Ben-Aknoun.

Escrime/ Mondial-2017 de sabre féminin (juniors par équipes) L'Italie dispose de l'EN et arrache le sacre

LA SÉLECTION italienne de sabre féminin (juniors) s'est adjudgée le titre de la 1^{re} étape de la Coupe du Monde-2017, en battant son homologue algérienne (45-19), en finale disputée dimanche soir à la salle Harcha-Hacène (Alger). La sélection algérienne avait atteint en début d'après-midi la finale aux dépens de la Tunisie (45-35), alors que l'Italie s'est qualifiée directement en finale au vu de son statut de numéro 1 mondial. La sélection algérienne était composée du quatuor Sarah Atrouz, Chayma

Benadouda, Abik Bouneguab et Halima Madni, alors que les Italiennes ont été représentées par Michaela Battiston, Eloisa Passaro, Chiara Crovari et Locarni Lochia. En individuel, le meilleur résultat des Algériennes avait été obtenu samedi par Abik Bouneguab et Sarah Atrouz, éliminées en huitièmes de finale par les deux futurs finalistes, les Italiennes Michaela Battiston (15-05) et Eloisa Passaro (15-09).

Karaté

Ould Ali affirme avoir gelé les fonds de la FAK

Le ministère de la Jeunesse et des Sports a procédé au gel des fonds bancaires de la Fédération algérienne de karaté (FAK) après avoir relevé certains «dépassements», a affirmé, dimanche à Alger le ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali. «Nous avons gelé les fonds bancaires de la Fédération algérienne de karaté qui doit rendre des comptes pour les erreurs relevées», a déclaré M. Ould Ali. En marge de la compétition de la première phase de la Coupe du monde d'escrime (fleuret-juniors) qui s'est déroulée à la salle Harcha-Hassan (Alger), le ministre a déclaré : «La fédération devra rendre des comptes à l'issue desquels nous publierons les résultats. Cette action touchera toutes les fédérations sportives et non seulement la FAK». La Fédération algérienne fait face

depuis plus d'une année à de nombreuses crises internes, rappelle-t-on. M. Ould Ali a mis en garde les fédérations sportives qui pourraient «retarder» la réunion de leur assemblée générale ordinaire et électorale ou ne pas respecter l'éthique concernant les élections, notamment après que le ministère ait fixé le 28 février prochain comme dernier délai pour la tenue de ces réunions. «Nous avons fixé le dernier délai pour la tenue des assemblées générales ordinaires et électorales des fédérations et toutes les instances sportives doivent s'en tenir à ces dates et ne pas perturber le bon déroulement des élections et toute infraction est passible de sanctions, à commencer par le non-respect des décisions issues de ces assemblées», a-t-il indiqué.

Mondial militaire 2017 de football Les Verts à l'épreuve des Pharaons

■ L'équipe nationale militaire disputera aujourd'hui les quarts de finale du Mondial militaire face à l'Egypte et aura pour seul leitmotiv la qualification et rien que ça. Les Verts souhaitent vivement aller le plus loin possible et pourquoi pas décrocher le titre, comme ils l'ont déjà fait avec l'Étincelle auparavant.

Par Mahfoud M.

Les poulains de l'ex-nahdiste Mohamed Boutadjine, qui ont réussi sans faute lors de la phase des poules en remportant tous les matchs du premier tour, respectivement face à l'Allemagne, l'Iran et la Corée du Nord, feront tout pour épingler les Pharaons à leur tableau de chasse. Certes, la mission ne sera pas de tout repos face à une équipe égyptienne qui est habituée à jouer aussi les premiers rôles. Ce match qui se jouera à 17h30 à Mascate (Oman) sera sans aucun doute d'un niveau très relevé entre deux nations de football qui auront le même objectif, à savoir se qualifier aux demis. Pour revenir à l'Algérie, il faut savoir qu'elle est la seule équipe qui a gagné tous ses matchs lors du 1^{er} tour de cette compétition qui se déroule dans la capitale d'Oman, Mascate (15-28 janvier). Les Verts ont battu l'Allemagne (2-1),



L'EN veut arracher la qualification

l'Iran (3-1) puis la Corée du Nord (2-1), terminant en tête du groupe B avec 9 points devant la Nationalmannschaft (4 pts). Sur le plan offensif, l'équipe algérienne a marqué 7 buts, derrière le Qatar qui compte 9 réalisations (meilleure attaque du 1^{er} tour). Les buts algériens ont été marqués par Mohamed-Amine Hamia et Abderrahmane Meziane (deux buts chacun), Sofiane Khadir, Chamseddine

Harrag et Houari Ferhani. Défensivement, les Verts ont concédé 3 buts, alors que la Syrie (7 pts), première du groupe D devant l'Égypte (4 pts), n'a pas encaissé le moindre but durant la phase de poules. L'EN comptera sur des joueurs pétris de qualité comme Hamia ou Harrag qui peuvent faire la différence et ont de grandes ressources pour mener l'EN à d'autres succès.

M. M.

Formation des stadiers

Les clubs de football de l'Est marquent le pas

Le processus de formation des stadiers mis en œuvre pour lutter efficacement contre la violence dans les stades «est encore négligé par certains responsables de clubs de football de l'Est du pays», a révélé dimanche Mustapha Benaini, contrôleur de police et inspecteur régional Est. Intervenant au cours d'une conférence de presse consacrée au bilan annuel des activités de ce corps constitué dans les quinze wilayas relevant de la compétence de l'Inspection régionale, ce responsable a indiqué que certains présidents et gestionnaires de clubs de football évoluant à l'Est du pays «tournent le dos» au processus de formation de stadiers, décidé dans le cadre du programme national de lutte contre la violence dans les stades, et ce, en dépit de multiples séances d'information et de sensibilisation organisées par les services de police à leur inten-

tion. Dans ce contexte, M. Benaini a indiqué que sur 1 286 stadiers recrutés par les services compétents, 609 seulement ont suivi des formations, soit moins de la moitié des effectifs mobilisés (47,27%). Le même responsable qui a réitéré l'engagement de la Sûreté nationale à «accompagner et à orienter» cette opération de formation pour la «généraliser» à l'ensemble des clubs de football, a indiqué que «tous les moyens humains et logistiques» ont été mobilisés par les services de police pour participer activement à l'acte «civilisationnel» de lutte contre la violence dans les stades. Les actions de sensibilisation et d'information seront accentuées à la faveur des responsables des clubs de football qui «n'ont de choix que celui d'adhérer à cette option de formation» pour permettre une lutte efficace contre ce phénomène qui continue de faire des victimes parmi les supporters et

des dégâts matériels également. Près de 150 personnes impliquées dans des actes de violence au sein des stades ont été arrêtées et présentées à la justice en 2016, a informé M. Benaini, mettant l'accent sur l'importance d'une «parfaite» coordination entre la police, les clubs de football et les responsables des stades pour réduire ce phénomène. Le même responsable a, dans ce sens, mis l'accent sur l'impact des mesures de redéploiement des forces de maintien de l'ordre lors des compétitions footballistiques décidées par la DGSN en début de l'actuelle saison, conformément à la loi 13-05 relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives. Il a également souligné l'apport des caméras de surveillances installées dans plusieurs stades de l'Est du pays dans la lutte contre la violence au sein de ces structures sportives.

Ligue 1 Mobilis - 17^e journée OM-MCO et USMBA-CAB ajournés

Les matchs Olympique Médéa - MC Oran et USM Bel-Abbès - CA Batna, initialement prévus jeudi pour le compte de la 17^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, ont été reprogrammés les vendredis 27 et samedi 28 janvier «pour des besoins de retransmission télé», a annoncé dimanche la Ligue de football professionnel (LFP). Le coup d'envoi du choc

OM-MCO, entre le 5^e qui reçoit le 2^e, sera donné à 15h00, au stade Imam Lyès de Médéa, alors qu'USMBA-CAB, entre le 7^e qui accueille le 9^e débutera à 16h00 au stade du 24 février 1956 de Sidi Bel-Abbès. Le derby MC Alger - USM El Harrach et le duel CS Constantine - JS Saoura sont les deux autres matchs inscrits au programme de cette 17^e journée de Ligue 1 Mobilis, au

moment où quatre rencontres sont reportées à une date ultérieure. Il s'agit de RC Relizane - USM Alger, JS Kabylie - NA Hussein Dey, CR Belouizdad - ES Sétif et DRB Tadjenanet - MO Béjaïa. Le report de ces matchs a été motivé par le fait que certains parmi les clubs sus-cités ont mis des joueurs internationaux à la disposition des équipes nationales A et militaire.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Intempéries

38 routes nationales et chemins de wilaya fermés à la circulation

TRENTE-HUIT routes nationales et chemins de wilaya sont fermés à la circulation en raison des intempéries enregistrées dans certaines régions du pays, ont indiqué hier les services de la Gendarmerie nationale dans un communiqué. Les wilayas les plus touchées sont : Laghouat, El Bayedh, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Batna, Bouira et Sétif, précise la même source, ajoutant que les RN 15 et 33 reliant les wilayas de Bouira et Tizi-Ouzou, la RN 99 reliant les wilayas de Tlemcen et d'El Bayedh, ainsi que la RN 47 reliant les wilayas de Laghouat et d'El Bayedh, sont les plus touchées. «Les services concernés procèdent à l'heure actuelle, de concert avec les éléments de la GN et de l'Armée nationale populaire (ANP), aux opérations de déneigement au niveau des axes susmentionnés, en vue de leur réouverture à la circulation», conclut le communiqué. L. O.

Algérie-Etats-Unis

Accord de près de 300 millions usd entre Tifralait et un groupe américain

UN ACCORD d'investissement d'un montant de 250 à 300 millions de dollars (environ 25 à 30 milliards de DA) pour la réalisation de plusieurs projets agricoles dans la wilaya d'Adrar (sud) a été signé hier à Alger, entre le groupe laitier algérien privé Tifralait et le groupe agricole international américain. L'accord a été signé en présence du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdesslem Chelghoum, et le président du Conseil d'affaires algéro-américain, Smail Chikhoun. Les deux groupes sont convenus ainsi de créer une joint-venture pour la réalisation, sur une superficie s'étendant sur 25 000 hectares, de plusieurs projets dans les filières pomme de terre, engrais, céréales, élevage laitier et aliments de bétail. Concernant la filière lait, les deux partenaires visent l'atteinte d'une production de 190 millions de litres de lait/an et 20 000 tonnes de viandes rouges/an. Il s'agira également, dans le cadre de ce partenariat, de produire 22 000 tonnes/an de céréales et 105 000 tonnes d'aliments de bétail. Le projet vise la création de 1 500 postes d'emploi. M. O.

Un décret exécutif en février

L'utilisation des boues d'épuration dans l'agriculture balisée

UN DÉCRET exécutif fixant les conditions et les modalités de l'utilisation des boues d'épuration dans l'agriculture sera publié en février prochain, a annoncé à l'APS un responsable au ministère des Ressources en eau et de l'Environnement. Le directeur de l'assainissement au ministère des Ressources en eau et de l'Environnement, Ahcène Ait Amara, a précisé qu'une étude a été réalisée pour la mise en place de nouvelles normes concernant l'utilisation de ces boues. Ces normes feront l'objet d'un décret exécutif concernant les conditions et les modalités d'utilisation de ces boues après finalisation du volet réglementaire et juridique de cette démarche, a ajouté M. Ait Amara. «A ce jour, il n'existe aucun cadre réglementaire pour l'utilisation de ces boues en Algérie et ce décret exécutif sera le premier texte du genre», a-t-il précisé. Cette ressource sera valorisée et utilisée comme fertilisant naturel en vue d'améliorer le rendement des terres agricoles, sachant que le parc national de stations d'épuration (Step) compte actuellement 177 stations générant 120 000 tonnes de boues par an. D'après les explications fournies par M. Ait Amara, ces normes concerneront le type de boue et les matières qu'elle renferme, les procédés de son utilisation ainsi que la partie qui en bénéficiera, affirmant que son utilisation bénéficiera «à titre gratuit» aux agriculteurs tout comme les eaux d'irrigation issues des stations d'épuration. Vu le coût très élevé des investissements en matière de réseaux d'assainissement et de Step et le grand impact de ces derniers sur l'environnement, le ministre, sur instruction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, s'attelle à la réutilisation des effluents traités (eaux et boues), a affirmé M. Ait Amara. «Nous n'avons pas le droit à l'erreur. Nous devons respecter ces normes», poursuit M. Ait Amara, relevant l'existence d'une coordination entre son ministère et celui de l'Agriculture pour la réutilisation des eaux et boues d'épuration. M. Ait Amara a appelé, dans ce sens, les fellahs à recourir en toute confiance à l'utilisation des eaux traitées et des boues d'épuration, car elles sont, a-t-il assuré, conformes aux standards et riches en matières organiques «très bénéfiques» pour la production agricole. A titre d'exemple, 900 hectares de terres agricoles dans la wilaya de Tlemcen et 6 000 autres hectares dans la région d'El Karma (wilaya d'Oran) ont bénéficié de l'irrigation en eaux traitées et ont donné de «bons» résultats en termes de rendement, a soutenu M. Ait Amara.

Ali H.

Des chutes de neige observées dans le Sahara algérien



Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Rétablissement de l'eau potable dans les localités du nord de la wilaya

■ Emportée par les eaux pluviales depuis la semaine écoulée, la chaîne d'alimentation en eau potable (AEP) des localités du nord de la wilaya de Tizi Ouzou Mizrana-Tigzirt-Iflissen (MTI) a été rétablie dans la nuit de dimanche à lundi, a indiqué, hier, l'Algérienne des eaux (ADE) dans un communiqué.

Par Hamid M.

Elle a précisé qu'il a été procédé à la remise en service de la chaîne côtière (MTI), la nuit du 22/01/17 à 21h00, et l'AEP a été rétabli dans les communes de Makouda, Mizrana, Sidi Naamane et Tigzirt». La panne de cette chaîne MTI située dans l'Oued Sébaou survient chaque hiver en raison des intempéries, causant des désagréments aux populations de ces régions du nord de la wilaya qui ne sont pas épargnées par les problèmes d'alimentation en eau potable durant les grandes chaleurs.

Draa El Mizan : 4 personnes blessées dans le dérapage d'un véhicule
Quatre personnes ont été blessées dans un accident de la route survenu hier matin sur la RN25, à hauteur de la sortie de la ville de Draa El Mizan (35 km au sud-ouest de Tizi Ouzou). Selon les indications fournies par la cellule de communication de la Protection civile de

Tizi Ouzou, à l'origine de cet accident le dérapage d'un véhicule léger qui a causé des blessures à ses occupants, à savoir deux hommes âgés de 64 et 29 ans et deux femmes âgées de

35 et 22 ans. Les victimes ont été évacuées vers l'hôpital de Draa El Mizan. Le véhicule a été complètement endommagé, selon la même source.

H. M.

Boumerdès, Tizi-Ouzou et Béjaïa

Un abri pour terroristes détruit, 3 éléments de soutien arrêtés

UN ABRI pour terroristes, 4 obus pour mortier et des produits explosifs ont été détruits et 3 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés dimanche par des détachements de l'Armée nationale populaire, lors d'opérations distinctes à Boumerdès, Tizi-Ouzou et Béjaïa, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont détruit, le 22 janvier 2017, un abri pour terroristes, quatre obus pour mortier et des produits explosifs, et ont arrêté trois éléments de soutien aux groupes terroristes, lors d'opérations distinctes menées à Boumerdès, Tizi-Ouzou et Béjaïa», précise-t-on de même source. Par ailleurs, dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement combiné de l'ANP, en coordination avec les éléments des Douanes, «a saisi à Tlemcen cinq quintaux et 54 kg de kif traité, ainsi que 100 grammes de cocaïne», tandis qu'à El-Oued un autre détachement «a saisi 120 quintaux de tabac». A Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, des détachements de l'ANP «ont arrêté 3 contrebandiers et saisi 5 véhicules tout-terrain, 11 motos, 9 détecteurs de métaux, 7 paires de jumelles et des explosifs». Lyès M./APS